

Le 1^{er} septembre 2009

Situation des techniciennes et techniciens en hygiène du travail

Mise à jour sur le cheminement du dossier

Nous avons reçu, au cours des dernières semaines, quelques demandes de mise à jour dans le dossier des techniciennes et techniciens en hygiène du travail en lien avec la demande de création du titre d'emploi d'agente et d'agent de prévention spécialisée en hygiène du travail. Nous avons mis un certain temps à vous répondre, car nous étions toujours en attente d'un débloqué favorable à la suite de notre demande au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ainsi qu'au Conseil du trésor.

Malheureusement, ce débloqué n'a pas encore eu lieu en dépit du fait que nous avons un excellent dossier et que les représentations que nous avons faites à ce jour ont suffisamment ébranlé les gens du MSSS pour provoquer une révision du titre d'emploi, de la description de tâches et du rangement salarial. Nous constatons aussi que plusieurs groupes de pression interviennent dans le dossier et revendiquent des modifications significatives du même ordre que les nôtres, ce qui est de bon augure pour l'avancement du dossier.

Nous avons pris connaissance du rapport de la TCNSAT qui a été remis aux représentants du MSSS. À sa lecture, nous avons apprécié la grande qualité du document qui trace un portrait détaillé de la situation de la profession et de ses aléas. Le responsable du suivi de ce dossier au Ministère et son équipe de travail ont aussi eu l'occasion de le lire et y ont relevé plusieurs arguments favorables justifiant une modification en profondeur du titre d'emploi, des arguments qui font partie de notre discours depuis de nombreuses années. En effet, ils viennent en appui à nos interventions pour faire débloquer le dossier et ils sont, dans ce rapport, bien documentés à l'aide de différentes données et statistiques.

Dans une récente conversation téléphonique avec le représentant du MSSS, au cours de laquelle nous lui demandions une mise à jour, il nous a indiqué que plusieurs éléments favorisaient une révision du titre d'emploi. Par contre, la conjoncture pose certains problèmes. D'abord, nous vivons les contrecoups de la crise économique et le Conseil du trésor fait la sourde oreille à toute demande de budget supplémentaire, à moins qu'il ne s'agisse d'une situation d'urgence comme le dossier de la protection de la jeunesse dans le Nunavik.

...2

Nous sommes à l'aube de la prochaine ronde de négociation et, à ce stade-ci, tout est prétexte à référer nos demandes pour l'amélioration des conditions de travail à la table de négociation. La partie patronale est au courant que notre projet de négociation contiendra des demandes sur la relativité salariale et la révision de la nomenclature des titres d'emploi.

Enfin, on ne peut faire abstraction de l'arbitrage qui se déroule actuellement entre l'APTS et le MSSS dans le cadre du dossier des emplois non prévus. Nous avons d'ailleurs été surpris de lire, dans un communiqué de la TNCSAT rédigé par un membre de l'exécutif qui représente également le MSSS à cette table, que le dossier de la rémunération et celui de l'arbitrage du grief étaient abordés de façon indépendante et qu'il appartenait aux instances vouées aux conditions de travail de traiter de cette situation!

En théorie c'est la règle mais, en pratique, c'est autre chose...

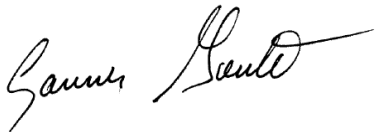
Éviter de se compromettre est une règle fondamentale en négociation : comme il faut être deux pour négocier, cela explique l'impasse actuelle dans laquelle nous nous trouvons. En effet, le porte-parole patronal nous a clairement indiqué que son équipe de travail ne pouvait en aucune façon se compromettre dans une entente avec nous tant que les auditions ne seraient pas terminées, afin d'éviter les admissions qui pourraient leur être opposables dans l'arbitrage en cours.

À notre avis, la question n'est pas de savoir s'il va y avoir des modifications apportées à votre statut, mais à quel moment elles arriveront et quel sera le niveau du changement.

Une lettre en appui à notre démarche vous parviendra sous peu. Veuillez la signer et la transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, ainsi qu'aux personnes qui seront en copie conforme.

Nous vous informerons de tout nouveau développement dans ce dossier.

Le vice-président responsable,



Laurier Goulet

vp.cat4@fsss.qc.ca